



FINANCES PUBLIQUES

**CONCOURS EXTERNE POUR L'ACCÈS AU GRADE
D'INSPECTEUR DES FINANCES PUBLIQUES**

ANNÉE 2022

ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ N° 2

Durée : 3 heures – Coefficient : 5

Gestion comptable et analyse financière

Toute note inférieure à 5/20 est éliminatoire.

Recommandations importantes

Le candidat trouvera au verso la manière de servir la copie dédiée.

Sous peine d'annulation, en dehors du volet rabattable d'en-tête, les copies doivent être totalement anonymes et ne comporter aucun élément d'identification tels que nom, prénom, signature, paraphe, localisation, initiale, numéro ou toute autre indication, même fictive, étrangère au traitement du sujet.

Sur les copies, les candidats devront écrire et souligner si nécessaire au stylo bille, plume ou feutre de couleur noire ou bleue uniquement. De même, l'utilisation de crayon surligneur est interdite.

Il devra obligatoirement se conformer aux directives données.

Le candidat complétera l'intérieur du volet rabattable des informations demandées et se conformera aux instructions données

Nom de naissance

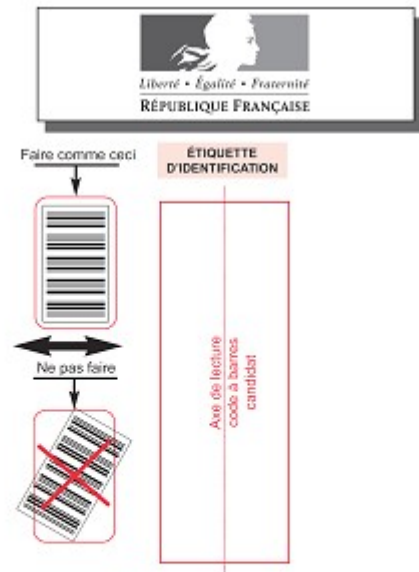
Prénom usuel

Jour, mois et année

Signature obligatoire

Numéro de candidature

À compléter par le candidat



Ne rabattre le cache qu'en présence d'un membre de la commission de surveillance

Concours externe - interne - professionnel - ou examen professionnel ⁽¹⁾

⁽¹⁾ Rayer les mentions inutiles

Externe

Inspecteur des Finances publiques

Pour l'emploi de :

Épreuve n° : 2

Matière : 040 – Gestion comptable et analyse financière

Date : 09 | 11 | 20 | 21

Nombre d'intercalaires supplémentaires :

Preciser éventuellement le nombre d'intercalaires supplémentaires

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

À L'ATTENTION DU CORRECTEUR

Pour remplir ce document : Utilisez un stylo ou une pointe feutre de couleur **NOIRE** ou **BLEUE**.



Pour porter votre note, cochez les gélules correspondantes.

Reportez la note dans les zones **NOTE / 20** et dans le cadre **A**

En cas d'erreur de codification dans le report des notes cochez la case **erreur** et reportez la note dans le cadre **B**.

À L'ATTENTION DU CANDIDAT

En dehors de la zone d'identification rabattable, les copies doivent être totalement anonymes et ne comporter aucun élément d'identification tel que nom, prénom, signature, paraphe, localisation, initiale, numéro, ou toute autre indication même fictive étrangère au traitement du sujet.

Il est demandé aux candidats d'écrire et de souligner si nécessaire au stylo bille, plume ou feutre, de couleur noire ou bleue uniquement. Une autre couleur pourrait être considérée comme un signe distinctif par le jury, auquel cas la note de zéro serait attribuée. De même, l'utilisation de crayon surligneur est interdite.

Les étiquettes d'identification codes à barres, destinées à permettre à l'administration d'identifier votre copie, ne doivent être détachées et collées dans les deux cadres prévus à cet effet qu'en présence d'un membre de la commission de surveillance.

Suivre les instructions données pour les étiquettes d'identification

Cadre A réservé à la notation				Cadre B réservé à la notation rectificative			
20	19	18		20	19	18	
17	16	15		17	16	15	
14	13	12		14	13	12	
11	10	09		11	10	09	
08	07	06		08	07	06	
05	04	03		05	04	03	
02	01	00		02	01	00	
Décimales				Décimales			
,00	,25	,50	,75	,00	,25	,50	,75
				Erreur			

NOTE / 20

NOTE / 20

EN AUCUN CAS, LE CANDIDAT NE FERMERA LE VOLET RABATTABLE AVANT D'Y AVOIR ÉTÉ AUTORISÉ PAR LA COMMISSION DE SURVEILLANCE



FINANCES PUBLIQUES

SUJET

GESTION COMPTABLE ET ANALYSE FINANCIÈRE

Code matière : 040

Les candidates et les candidats peuvent avoir à leur disposition sur la table de concours le matériel d'écriture, une règle, un correcteur, des surligneurs et le matériel spécifique ci-après.

Les matériels autorisés sont les suivants :

- *les calculatrices non programmables sans mémoire alphanumérique ;*
- *les calculatrices avec mémoire alphanumérique et/ou avec écran graphique qui disposent d'une fonctionnalité « mode examen » ;*
- *le plan comptable (non photocopié), normé et non annoté ni surligné, comportant uniquement la liste des comptes sans les documents de synthèse.*

Le candidat traitera obligatoirement les quatre exercices suivants.

EXERCICE N° 1

L'entreprise KIGLIS est spécialisée depuis une dizaine d'années dans la production et la vente auprès de magasins de sport de skis de fond dits « alternatifs ». Dans ce secteur très concurrentiel, le chef d'entreprise a constaté une érosion de l'activité au cours des deux derniers exercices comptables.

Il a donc décidé de diversifier son activité en produisant depuis l'exercice N une seconde catégorie de skis de fond, plus à la mode, dits « skating », permettant une marge supérieure car moins coûteux à produire.

Il souhaite faire un bilan de cette réorientation d'activité et fournit pour ce faire les éléments suivants :

Données sur les deux exercices comptables	N-1	N
Capital engagé pour l'exploitation	2 100	2 700
Dettes financières	1 080	1 190
Emplois stables	2 376	3 165
Charges de personnel	560	570
Taux de rentabilité économique = EBE / capital engagé pour l'exploitation	3 %	17 %
Taux de partage de la Valeur Ajoutée (facteur capital) = EBE / VA	8 %	43 %
Taux de marge brute d'exploitation = EBE / CAHT	1,2 %	8 %
Fonds de roulement net global	4	- 300
Poids du BFRE en jours de CAHT	120 jours	116 jours
Capacité de remboursement	6	8,5

Données complémentaires N-1	EBE	VA	CAHT
	63	787,50	5 250
	CAF	Ressources stables	BFRE
	180	2 380	1 750
	Trésorerie Nette	Part de VA consommée en interne	Taux de financement des emplois stables
	- 1 746	71,11 %	100 %

NB : tous les montants sont exprimés en milliers d'euros.

Les données financières sont tirées du bilan fonctionnel. Par simplification, il est considéré qu'il n'y a aucune opération hors exploitation.

Travail à faire :

A – À l'aide des éléments fournis, calculez pour l'exercice N :

1. l'excédent brut d'exploitation (EBE), la valeur ajoutée (VA), le chiffre d'affaires hors taxes (CAHT) et la part de VA consommée en interne ;
2. la capacité d'autofinancement (CAF) ;
3. les ressources stables, le besoin en fonds de roulement d'exploitation (BFRE), le taux de financement des emplois stables et la trésorerie nette (TN).

B – En vous appuyant sur les éléments fournis et sur les résultats de la question précédente :

1. portez en une demi-page environ une appréciation de l'évolution de l'activité de l'entreprise ;
2. expliquez en une demi-page environ l'impact de la réorientation de l'activité sur la solidité financière de l'entreprise ;
3. concluez brièvement sur les pistes d'amélioration de la situation.

EXERCICE N° 2

L'entreprise JUST PATOU a un exercice comptable correspondant à l'année civile et l'intégralité de son chiffre d'affaires est assujetti à la TVA au taux normal de 20 %.

Travail à faire : pour chacune des écritures comptables enregistrées par l'entreprise JUST PATOU ci-dessous :

- Associez un seul des principes comptables ou règle de fonctionnement proposés, sachant que tous les principes comptables doivent être utilisés une fois.
- Définissez brièvement le principe appliqué ;
- Dites si l' (ou les) écriture(s) proposée(s) est (sont) juste(s) et, si elle(s) ne l'est (le sont) pas, expliquez pourquoi et présentez l' (ou les) écriture(s) comptable(s) qui aurai(en)t dû être enregistrée(s).

Principes comptables ou règles de fonctionnement proposés : Permanence des méthodes – Coût historique – Non compensation – Droits constatés – Prudence – Bonne information ou sincérité – Indépendance des exercices

Enregistrements comptables effectués :

A – Le client SA PAIBOF, sur lequel JUST PATOU détient une créance de 69 660,00 € depuis le 10/07/N, est en redressement judiciaire. La probabilité de recouvrement est de 20 %.

NB : l'écriture du 10/07/N a été correctement enregistrée au livre journal de l'entreprise.

N° op	N° de compte		Date et libellé	Montants	
	Débit	Crédit		Débit	Crédit
1	416	411	<p style="text-align: right;">Report</p> <p style="text-align: center;">-----31/12/N-----</p> <p>Clients douteux ou litigieux</p> <p style="text-align: right;">Clients</p> <p style="text-align: center;">SA PAIBOF en redressement judiciaire</p> <p style="text-align: center;">69 660,00 × 20 %</p>	13 932,00	13 932,00
			Total ou à reporter		

B – Le 01/05/N, JUST PATOU a avancé 13 480,00 € à son chef d'atelier pour lui permettre d'acheter une voiture. Le remboursement se fera sur 5 annuités en capital constant, à terme échu, au taux annuel d'intérêt de 2 %.

NB : l'écriture du 01/05/N a été correctement enregistrée au livre journal de l'entreprise.

N° op	N° de compte		Date et libellé	Montants	
	Débit	Crédit		Débit	Crédit
1	27684	7626	<p style="text-align: right;">Report</p> <p style="text-align: center;">-----31/12/N-----</p> <p>ICNE sur prêts</p> <p style="text-align: right;">Revenus des prêts</p> <p style="text-align: center;">Intérêts courus non échus</p>	179,73	179,73
			Total ou à reporter		

C – Le 11/03/N, JUST PATOU a vendu à son client SAPÉ BIEN 10 lots de marchandises au prix catalogue total de 1 234,00 € HT. Le paiement interviendra ultérieurement. La facture fait apparaître une ristourne client fidèle de 5 % et un escompte de règlement de 3 % pour paiement sous quinzaine.

N° op	N° de compte		Date et libellé	Montants	
	Débit	Crédit		Débit	Crédit
1	411 665	44571 707	<p style="text-align: right;">Report</p> <p style="text-align: center;">-----11/03/N-----</p> <p>Clients Escomptes accordés</p> <p style="text-align: right;">État – TVA collectée Ventes de marchandises</p> <p style="text-align: center;">Client SAPÉ BIEN</p> <p style="text-align: center;">Net HT = 1 234 × 95 % (RRR) = 1 172,30</p> <p style="text-align: center;">Escompte HT = 1 172,30 × 3 % = 35,17</p>	1 364,56 35,17	227,43 1 172,30
			Total ou à reporter		

D – Le 20/08/N, JUST PATOU a licencié un de ses salariés. Ce dernier a porté plainte aux prud'hommes en demandant réparation du préjudice à hauteur de 50 000,00 € et l'avocat de l'entreprise a estimé probable une condamnation à hauteur de la moitié de la somme demandée.

N° op	N° de compte		Date et libellé	Montants	
	Débit	Crédit		Débit	Crédit
1	6815	1511	<p style="text-align: right;">Report</p> <p style="text-align: center;">-----31/12/N-----</p> <p>Dotations aux provisions d'exploitation Provisions pour litiges</p> <p style="text-align: center;">Litige Prud'hommes</p>	20 000,00	20 000,00
			Total ou à reporter		

E – Le 15/08/N-1, JUST PATOU a acquis et mis en service une camionnette de livraison A d'un montant HT de 20 000,00 €. Il est prévu un amortissement économiquement justifié linéaire sur 5 ans.

Le 18/08/N, JUST PATOU augmente sa flotte de véhicules en achetant une nouvelle camionnette de livraison B d'un montant HT de 22 000,00 €, mise en service le même jour. Il est prévu un amortissement économiquement justifié dégressif sur 5 ans (coefficient 1,75).

NB : les écritures du 15/08/N-1, du 31/12/N-1 et du 18/08/N ont été correctement enregistrées au livre journal de l'entreprise.

N° op	N° de compte		Date et libellé	Montants	
	Débit	Crédit		Débit	Crédit
1	68112		Report		
			-----31/12/N-----		
		28182-1	DADP biens corporels	7 208,33	
			Amortissements des matériels de transport – Camionnette A		4 000,00
		28182-2	Amortissements des matériels de transport – Camionnette B		3 208,33
			<i>Annuités d'amortissement N</i> <i>Camionnette A = 20 000 / 5 = 4 000,00 €</i> <i>Camionnette B = 22 000 × 35 % × 5/12 =</i> <i>3 208,33 €</i>		
			Total ou à reporter		

F – Le 25/06/N, le dirigeant de l'entreprise a remplacé son véhicule de fonction pour acheter un modèle plus récent au prix de 42 000,00 € TTC. Le concessionnaire a repris l'ancien véhicule pour un montant de 12 000,00 € TTC. Le paiement sera effectué ultérieurement par virement bancaire.

NB : seule l'écriture du 25/06/N est à considérer.

N° op	N° de compte		Date et libellé	Montants	
	Débit	Crédit		Débit	Crédit
1	2182		Report		
			-----25/06/N-----		
		404	Véhicules de transport	30 000,00	
			Fournisseurs d'immobilisations		30 000,00
			<i>Remplacement véhicule de fonction</i>		
			Total ou à reporter		

G – Le 02/07/N, JUST PATOU a mis en service un hangar construit par ses soins. La comptabilité analytique de l'entreprise fait apparaître les coûts affectés à cette construction commencée en N-2 :

- En N-2, matériaux = 2 400,00 € ; charges indirectes = 400,00 € ; charges salariales = 6 400,00 €
- En N-1, matériaux = 14 000,00 € ; charges indirectes = 5 000,00 € ; charges salariales = 7 200,00 €
- En N, matériaux = 1 000,00 ; charges indirectes = 700,00 ; charges salariales = 1 000,00 €

JUST PATOU a demandé une estimation de ce bien par une agence immobilière qui a abouti à une valeur de marché de : 45 000,00 €.

NB : toutes les écritures relatives à cette opération et antérieures au 02/07/N ont été correctement enregistrées au livre-journal de l'entreprise.

N° op	N° de compte		Date et libellé	Montants	
	Débit	Crédit		Débit	Crédit
1	213	2313 722	Report -----02/07/N----- Constructions Constructions en cours Production immobilisée Mise en service du hangar	38 100,00	35 400,00 2 700,00
			Total ou à reporter		

EXERCICE N° 3

La SA FLO THÉ, entreprise industrielle qui produit du thé en sachet, a choisi d'appliquer la méthode des coûts complets pour son cycle d'exploitation.

L'entreprise écoule ses produits auprès de magasins distributeurs qui passent commande par colis.

Chaque colis, composé d'un carton d'emballage contenant 200 boîtes de 25 sachets de thé, ce qui représente 10 kg de feuilles de thé, est vendu au prix HT de 800,00 €.

Vous trouverez ci-après de façon synthétique la composition d'un colis ainsi que le coût des matières premières entrant dans sa composition :

Composition d'un colis		Charges liées à l'achat des matières premières
Matières premières	Nombre	
Carton d'emballage	1	15,00 € les 20 cartons
Boîtes	200	20,00 € les 100 boîtes
Sachets	5 000	5,00 € les 200 sachets
Feuilles de thé	10 kg	30,00 € le kilo

Les autres charges supportées en N par l'entreprise sont les suivantes :

- Frais de livraison des magasins distributeurs : 1 000,00 € par mois + 1,00 € par colis
- Frais de publicité annuels = 50 000,00 €
- Amortissements du matériel industriel = 100 000,00 €
- Salaires annuels des personnels administratifs chargés de l'organisation de la distribution : 144 000,00 €
- Salaires des ouvriers : 88 000,00 € annuels + 2,00 € par colis
- Salaires du commercial : 20 000,00 € annuels + 3,00 € par colis
- Charges annuelles affectées aux locaux de production (charges d'administration, assurance, entretien) : 12 000,00 €
- Consommables affectés aux locaux de production (eau / électricité) : 0,25 € par colis

Travail à faire :

1. Présentez les écritures de l'exercice N enregistrées au livre-journal de l'entreprise pour les opérations suivantes (les livraisons et les facturations se font le même jour) :

- Le 11/03/N, l'entreprise a acheté 100 kilos de thé au prix unitaire HT de 36,52 € au fournisseur BERGAMOTE. Le fournisseur consent une remise de 5 %. De plus, l'entreprise

payant au comptant par chèque bancaire a obtenu un escompte de règlement de 2 %.

- Le 24/04/N : l'entreprise a vendu 100 colis au client COMTE GRIS. Le client a accepté le même jour un effet de commerce.
- Le 14/05/N-1, l'entreprise a acquis et mis en service une machine industrielle de garnissage de sachets et mise en boîte et en colis automatique pour un montant HT de 500 000,00 €. L'amortissement se fera selon le mode linéaire sur 5 ans.
- Au 31/12/N, l'inventaire physique des stocks fait apparaître la situation suivante :

État des stocks	Inventaire au 31/12/N-1		Inventaire au 31/12/N	
	Valeur	Dépréciation	Valeur	Dépréciation
Feuilles de thé	22 400,00 €	2 240,00 €	27 000,00 €	2 430,00 €
Sachets à remplir	4 500,00 €	225,00 €	4 000,00 €	200,00 €
Boîtes	9 500,00 €	95,00 €	14 000,00 €	/
Cartons d'emballage	2 900,00 €	/	2 250,00 €	45,00 €
Colis	153 000,00 €	/	102 800,00 €	/

Les stocks sont suivis en inventaire intermittent et sont composés d'éléments interchangeables.

- Le 20/08/N, l'entreprise a vendu 50 colis au client K-FEE (écriture non demandée). Le 31/12/N, ce client étant en redressement judiciaire, la créance est menacée à hauteur de 20 %.
- Le fournisseur de sachets à garnir KEUPOTI doit accorder à la SA FLO THÉ une ristourne gros client d'un montant HT de 1 500,00 €. Au 31/12/N, la facture d'avoir correspondante n'a pas été reçue.

2. Expliquez en une phrase la différence entre :

- charges fixes et charges variables ;
- charges directes et charges indirectes.

3. Pour chacune des charges supportées par l'entreprise, dites si elle est fixe ou variable.

4. Définissez en quelques lignes les notions suivantes :

- coût d'achat ;
- coût de production ;
- coût de distribution ;
- coût de revient.

5. En considérant une production annuelle N totalement vendue de 10 000 colis, calculez le coût de revient de cette activité en faisant apparaître en sous totaux les coûts de production et de distribution, ainsi que le résultat de l'activité.

6. Calculez le seuil de rentabilité de l'entreprise en montant et en nombre de colis et déterminez à quel moment le point mort sera atteint, sachant que l'activité est constante sur toute l'année, l'entreprise fonctionnant sur 20 jours ouvrés par mois.

7. Expliquez en une phrase les résultats obtenus à la question précédente.

Tournez la page S.V.P.

EXERCICE N° 4

Travail à faire :

A – Le système centralisateur :

1. expliquez, en deux phrases maximum, son but et son organisation ;
2. citez sans les détailler les cinq journaux divisionnaires qu'on retrouve dans toute entreprise utilisant ce système et précisez en une phrase le rôle des comptes de virement internes ;
3. présentez sur les journaux adéquats les écritures relatives à l'opération suivante : le 24/04/N, dégagement de caisse d'un montant de 1 800,00 € sur le compte bancaire de l'entreprise tenu à la Banque SIEC.

B – Augmentation de capital :

1. expliquez en quelques phrases quelles créances peuvent faire l'objet d'une augmentation de capital par compensation avec des créances et l'intérêt de cette procédure ;
2. enregistrez au livre journal les écritures nécessaires dans le cas de la transformation d'une dette envers un fournisseur d'immobilisations en un capital d'un montant de 10 000,00 € avec prime d'émission de 1 000,00 € le 14/05/N.

